



WHAT DO I BRING TO A CVITP CLINIC?



1. Proof of identity:

- You must bring a valid piece of identification with you. It should be government issued and include a photo. Ex: A provincial or territorial driver's license, a Canadian or foreign passport, etc.
- If applicable, you and your spouse or common-law partner, dependents or other family members that want to have their income tax completed, must all be present at the CVITP clinic.

2. Personal information including:

- Your Social Insurance Number (SIN), mailing address, marital status, your children's date of birth (if applicable).
- If you filed an income tax return for the previous year and have your notice of assessment, it would be helpful to the volunteer if you bring it with you to the clinic.
- If you have a common-law partner or spouse and you want to file your return individually, you need to have his/her net income information and dependants if applicable.

3. Information Slips, which might include:

- T4 (Statement of Remuneration Paid) - provided by your employer
- T4E (Statement of Employment Insurance Earnings) – provided by Service Canada
- T4A (Statement of Pension, Retirement, Annuity, and Other Income) – Issuer: Source of payment (i.e. school issuing scholarship)
- T2202A (Tuition and Enrolment Certificate)- Issuer: university or college
- T5007 (Worker's Compensation/ Social Assistance) – provided by Provincial Worker's Comp. or Social Assistance Dept.
- T4RSP (Statement of RRSP Income) – provided by your financial institution

If you have not received, or have lost or misplaced a slip, contact the issuer of the slip, or contact CRA at 1-800-959-8281.

4. Reporting world income:

- You must report income from all sources both inside and outside Canada including any world income earned after becoming a resident of Canada for income tax purposes.
- You must bring the amount of foreign sourced income earned when you were not a resident of Canada. This will be used to calculate some non-refundable tax credits. (For newcomers only)

5. Receipts including:

- Medical expenses: Taxpayers can claim amounts paid for eligible medical expenses which have not been or will not be reimbursed. You can request a receipt at the end of the year with the total amount paid for your prescription drugs/ Dental fees at your pharmacy/ dentist.
- Donations: If you or your spouse or common-law partner donated money or other property to certain institutions, you may be able to claim a federal and provincial or territorial non-refundable tax credit when you file your return.
- Amount paid for child care expenses: You can claim child care expenses that include (Caregivers providing child care services, day nursery schools or daycare centres, etc.).

Note: The individual or organization who received the payments must give you a receipt showing information about the services provided.



QUOI APPORTER À UNE CLINIQUE DU PCBMI

1. Preuve d'identité :

- Vous devez apporter une preuve d'identité valide avec vous. Elle doit être émise par un gouvernement et inclure une photo. Ex : Un permis de conduire provincial ou territorial, un passeport canadien ou étranger, etc.
- S'il y a lieu, vous et votre époux ou conjoint de fait, vos personnes à charge ou les autres membres de votre famille qui désirent avoir leur déclaration d'impôt de complété doivent tous être présents à la clinique du PCBMI.

2. Information personnelle incluant :

- Votre numéro d'assurance sociale (NAS), votre adresse postale, votre état matrimonial, la date de naissance de vos enfants (le cas échéant).
- Si vous avez produit une déclaration de revenus pour l'année précédente et que vous avez reçu votre avis de cotisation, il serait utile pour le bénévole que vous l'apportez à la clinique.
- Si vous avez un époux/ une épouse ou un(e) conjoint(e) de fait et que vous voulez produire votre déclaration individuellement, vous devez avoir les renseignements sur leur revenu net.

3. Feuilles d'information, qui pourraient inclure :

- T4 (État de la rémunération payée) - fourni par votre employeur
- T4E (État des prestations d'assurance-emploi et autres prestations) – fourni par Service Canada
- T4A (Revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources) – Émetteur : Source de paiement (ex : Un établissement postsecondaire qui émet une bourse)
- T2202A (Certificat pour frais de scolarité et d'inscription)- Émetteur : université ou collège
- T5007 (Indemnités pour accidents du travail/ Assistance Sociale) - fourni par Travail Sécuritaire ou le département d'Assistance Sociale
- T4RSP (État du revenu provenant d'un REER) – fourni par votre institution financière.

Si vous n'avez pas reçu un feuillet ou que vous l'avez perdu ou égaré, vous devez demander à l'émetteur du feuillet de vous en envoyer une copie, ou contactez l'ARC au 1-800-959-7383.

4. Revenu de source étrangère :

- Vous devez déclarer tous revenus de sources canadiennes et étrangères que vous avez gagnées après être devenu résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.
- Vous devez apporter le montant de revenu de source étrangère que vous avez gagnée lorsque vous n'étiez pas un résident du Canada. Celui-ci sera utilisé pour calculer certains crédits d'impôt nonremboursables. (Pour les nouveaux arrivants seulement)

5. Reçus incluant :

- Frais médicaux: Les contribuables peuvent réclamer les montants payés pour les frais médicaux admissibles qui n'ont pas été ou ne seront pas remboursés. Vous pouvez demander un reçu à la fin de l'année avec le montant total payé pour vos médicaments d'ordonnance / frais dentaires à votre pharmacie / dentiste.
- Dons : Si vous ou votre époux ou conjoint de fait avez fait un don d'argent ou d'autres biens à certains établissements, vous pourriez demander un crédit d'impôt fédéral et provincial ou territorial nonremboursable lorsque vous produisez votre déclaration.
- Montant payé pour les frais de garde d'enfants : Vous pouvez demander les frais de garde d'enfants qui comprennent (un particulier admissible qui fournit des services de garde d'enfants, les prématernelles ou les garderies, etc.). *Remarque:* La personne ou l'organisation qui a reçu les paiements doit vous remettre un reçu indiquant les informations sur les services fournis



